

Nouvelle organisation et meilleure prévention dans l'aide sociale

Lorsque le Grand Conseil du canton du Valais adopte une loi en une seule lecture, à l'unanimité, c'est un signe clair d'un large consensus entre tous les groupes politiques ! C'est ce qui s'est passé pour la révision totale de la loi datant de 1996 sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS) lors de la dernière session de septembre.

La révision approfondie de la loi a permis non seulement de clarifier sa structure, mais aussi et surtout de préciser les tâches et les rôles des différents acteurs intervenant dans ce domaine complexe.

Ce nouveau texte met notamment en exergue le rôle essentiel des centres médico-sociaux (CMS) permettant ainsi une professionnalisation du suivi proposé aux bénéficiaires de l'aide sociale. Il répartit également les tâches entre le canton et les communes de façon à favoriser davantage l'efficacité du système. Les communes demeurent responsables de l'octroi de l'aide sociale, mais cette révision de la LIAS renforce le rôle de contrôle et de soutien du canton qui peut ainsi œuvrer à une plus grande cohérence du système. Afin d'harmoniser les pratiques, la loi prévoit désormais une réduction du nombre de centres médico-sociaux, passant de 13 actuellement à 5 centres régionaux.

Une attention toute particulière est accordée à la prévention et à la réinsertion professionnelle et sociale. En soutenant l'autonomie et en favorisant l'indépendance de la personne concernée avant la perception de prestations d'aide sociale, il est possible d'éviter à celle-ci de devoir recourir à des prestations financières. En outre, désormais, la loi ne prévoit plus d'obligation de remboursement de l'aide accordée lors de la reprise d'un emploi rémunéré tant que les revenus ne sont pas trop importants. Cette mesure vise notamment à soutenir la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale en n'exigeant plus de leur part le remboursement de la dette dès le premier franc gagné afin de les encourager à retrouver au plus vite leur autonomie financière. En procédant ainsi, tout le monde est gagnant, le Parlement l'a bien compris !

Avec cette base légale révisée, le Valais dispose d'une loi sur l'aide sociale qui réponde aux besoins actuels. Grâce à la nouvelle dimension donnée à la prévention dans cette loi, j'espère que nous parviendrons à maintenir le taux d'aide sociale à un faible niveau en mettant en œuvre ces divers outils et ainsi à préserver le bien-être de la population en général.